

Métier de commissaire priseur, études ?

Par **Freyja**, le **06/02/2020** à **19:29**

Bonjour à toute la communauté de juristudiant !

J'espère que tout va bien pour vous.

Alors voilà je reviens vers vous après quelques années d'absence afin de vous demander conseil.

Voici ma problématique :

J'ai pour rêve et ambition que de devenir commissaire priseur. Pour cela, il est conseillé de faire une double licence droit--histoire de l'art.

Seulement, les facultés proches de chez moi ne proposent aucunement celle-ci, seulement la licence classique ou des doubles licences sans rapport avec mon projet.

Je voulais savoir ce que vous pouviez me conseiller comme système D, sachant que j'ai déjà lancé les inscriptions via parcourup pour la licence droit uniquement.

Peut-être une formation en art à distance à conseiller ?

Vous remerciant pour vos futures réponses,

Bien à vous,

Freyja

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/02/2020** à **06:46**

Bonjour

Il faut que vous preniez en compte le fait que cette profession va fusionner avec celle d'huissier de justice pour donner naissance au commissaire de justice

<https://www.juristudiant.com/forum/commissaire-de-justice-t31373.html>

A l'heure actuelle, il faut effectivement une double licence droit et histoire de l'art pour accéder à la formation

Par **Freyja**, le **07/02/2020** à **07:03**

Bonjour,

En effet, j'ai entendu parler de ce changement et j'ai donc pris connaissances des subtilités grâce au sujet partagé plus haut.

Mais il reste tout de même ma principale problématique : comment m'initier et me confirmer

dans le domaine de l'art (que j'affectionne) alors que je ne peux accéder qu'à la licence de droit simple ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/02/2020 à 10:39**

La solution serait que vous alliez étudier dans une ville qui propose une double licence droit et histoire de l'art.

Ou alors vous commencez par obtenir une licence en histoire de l'art, puis vous faites une licence de droit. Ce qui vous fera six ans d'études (en réalité 7, puisqu'il est vivement conseillé d'avoir un M1 pour tenter l'examen d'accès au stage de commissaire-priseur)

Par **Freyja**, le **07/02/2020 à 12:42**

Je vous remercie pour votre réponse, et pour vous tenir au courant, j'ai la chance qu'une faculté pas si loin me propose la double licence ce matin même.
Encore merci à vous, au plaisir de vous revoir sur le forum !

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/02/2020 à 14:31**

Formidable !

Bonne continuation